



COMPTE-RENDU DE LA CAPL 1 "PREPARATION DE LA LISTE D'APTITUDE DE B EN A , ANNEE 2017" DU 03/11/2016

Assistait à cette CAP pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER

1- Approbation des PV de CAPL1 des 28 juin et 7 juillet 2016

Approbation des deux PV à l'unanimité.

2- Lecture de la déclaration liminaire jointe par le représentant de FO-DGFIP 79

En réponse à cette déclaration, le Président indique qu'il ne portera pas de jugement sur les politiques décidées par les élus, ni ne fera de commentaire sur les propositions des 29 Directions évoquées, celles ayant proposé des agent ; il précise que lui avait choisi de ne proposer aucun agent, conformément aux consignes reçues, et que ces 29 Directions ont outrepassé les instructions... Il considère donc que la déclaration liminaire est "malhonnête", car elle met en cause sa loyauté envers l'Administration. Il ajoute, concernant les futures modalités d'évaluation évoquées, qu'elles ont été validées au niveau national par les organisations syndicales.

A ce stade, il paraît indispensable de faire une petite mise au point : il n'a jamais été question de mettre en cause la loyauté du Président de la CAPL1, par ailleurs DDFiP des Deux-Sèvres, envers sa hiérarchie, mais bien de pointer sa responsabilité pleine et entière dans l'absence de proposition de candidat à la LA 2016, responsabilité assumée, d'ailleurs, et de se faire le porte-parole du ressenti des agents.

De plus, comme cela sera souligné un peu plus tard par le représentant de Solidaires, les futures modalités d'évaluation, partie de l'accord PPCR, n'ont pas été validées par les organisations syndicales, mais par CERTAINES organisations syndicales, preuve en est que trois des plus importantes d'entre elles luttent et appellent aux mouvements et grèves contre le PPCR et ses différents contenus. C'est donc une lecture, une interprétation particulièrement biaisée à laquelle se livre le Président de la CAPL1... "Malhonnête", qui donc est véritablement "malhonnête" dans cette affaire?

Mais revenons à la réponse du Président de la CAPL1 à la déclaration liminaire : il estime que la LA ne doit pas être une récompense du passé, des services rendus, mais bien plutôt qu'il s'agit de recruter des agents répondant à des potentialités, et que les "cartes sont rebattues tous les ans". Le DDFiP et "ses équipes" essaient de proposer les meilleurs candidats possibles : les candidats sont reçus, "s'ils l'acceptent", l'avis des chefs de service est demandé, mais aussi l'avis des OS est pris en compte (!?)... Il y a forcément une part de subjectivité, car c'est une sélection. Mais le Président indique refuser le "nivellement", ou ce qu'il appelle "l'avis d'exportation", c'est à dire la "promotion-départ pour une autre Direction".

Sur ces points, FO-DGFIP 79 ne peut qu'approuver l'intention, mais rappeler que les critères de sélection restent particulièrement obscurs, et que c'est bien pour cela que l'annonce claire et transparente de ces critères est l'objet d'une des demandes de la déclaration liminaire...! Quand à l'avis des OS, ce n'est pas dans cette CAPL, ni dans sa phase préparatoire qu'il a été réellement demandé, ni, partant, pris en compte!

Pour en terminer avec la réponse du Président de la CAPL1, celui-ci ajoute que dire aux agents s'ils ont, ou pas, la potentialité d'obtenir une promotion fait partie du management ; le nouveau

numéro 2 de la DDFiP 79 ajoute que cette éventuelle promotion doit être évoquée lors de l'entretien d'évaluation, et que c'est le rôle du chef de service de "consolider" le dossier de l'agent à "potentiel" détecté, mais qu'à contrario, il lui appartient aussi, et pas au Directeur, de dire aux autres agents qu'ils n'ont pas leur chance, dans l'état du moment des choses.

Là encore, FO-DGFIP 79 ne peut qu'être d'accord, puisque celle demande est dans sa déclaration liminaire.

En conclusion, le Président estime que "la plus grande partie des agents travaille bien, dans le système qu'on leur offre"...

Sans commentaire... Comprenez qui pourra!

3- Proposition de la DDFiP 79 pour la LA

D'emblée, le Président de la CAPL1 propose un deuxième nom à inscrire en "excellent", et à proposer pour la LA 2017... Et son remplacement nombre pour nombre dans la catégorie "très bon"... Soit deux.

Aux questions sur les critères retenus pour sélectionner ces agents "excellents" plutôt que d'autres, les réponses apportées paraissent globalement peu convaincantes... Extrême "subjectivité" ou "fait du prince", la frontière est mince!

Quant à celles visant à savoir pourquoi d'autres agents n'ont pas été classés "très bons", elles ont été éludées, ou ont obtenu des réponses dilatoires...

Et pas question non plus de discuter de l'ordre des candidats proposés...

Voilà pour le dialogue et la "prise en compte" de l'avis des OS que le Président évoquait précédemment!

Devant le "progrès" que représente la présentation de deux candidats cette année, mais aussi devant la totale absence de dialogue et de réponse aux questions et demandes d'explication, FO-DGFIP 79 s'est abstenu, plutôt que de voter contre comme l'an dernier.

Cette abstention, qui ne doit pas être vue comme un doute sur les compétences et les capacités des candidats proposés, marque bien plutôt la défiance de FO-DGFIP 79 sur la méthode utilisée par la Direction (une liste est diffusée avant tout travail de la CAPL, et lorsque celle-ci se tient, avant tout débat, un ou des noms y sont rajoutés, dans l'ordre voulu par la Direction, à prendre ou à laisser, "à prendre ou à prendre", faudrait-il plutôt dire...! Et le fait, souligné à l'occasion de la CAPL1 du 5 novembre 2015 sur le sujet de la LA, que cela se pratique comme ça depuis plusieurs années, n'implique pas que la méthode soit correcte, ni que nous devions nous en satisfaire). Tout dialogue est impossible, et le rôle de la CAPL dans l'élaboration de la liste des candidats proposés "excellents" est totalement marginalisé, sinon dénié (et ce n'est pas mieux pour les agents "très bons"!).

FO-DGFIP 79 POSE DONC LA QUESTION : OU DONC EST LE DIALOGUE SOCIAL LORSQUE LES INSTANCES, PARITAIRES OU REPRESENTATIVES, N'ONT PLUS QU'UN ROLE DE "CHAMBRES D'ENREGISTREMENT" DES DECISIONS DE LA DIRECTION LOCALE, VOIRE DE LA DIRECTION GENERALE, SANS DEBAT NI DISCUSSION VERITABLE (A TEL POINT QUE SEULE 1 HEURE ET DEMIE ETAIT ICI PREVUE POUR EVOQUER, EN THEORIE, LES DOSSIERS DE 16 CANDIDATS) , SANS POSSIBILITE D'INFLUER EN AUCUNE MANIERE SUR LE RÉSULTAT?

4- Informations diverses

- 82 agents de catégorie A ont été évalués en 2016, gestion 2015 : 16 cadencements moyens, 6 mentions d'encouragement, 43 R1 (ou V1), 17 R2 (ou V2), aucune mention d'alerte, ni majoration ou pénalisation ; 3 recours hiérarchiques, 2 recours en CAPL, aucun

recours en CAPN.

- A ce stade, il n'y a pas d'information sur la mise en place du nouveau système d'évaluation pour les cadres A et C ; les cadres B, eux, le subiront dès l'an prochain alors même que de nombreuses questions se posent encore...
- Remboursement de frais : à l'issue d'un GT national, il a été proposé de revenir sur l'accord plus favorable négocié en 2011 par la DGFIP et les OS ; il s'agit de faire "rentrer dans le rang" la DGFIP en remettant en cause les remboursements de frais de certains élus (ou de tous?) dans les instances représentatives. Pour le moment, cependant, et dans l'attente de consignes de la DG, rien n'est changé au niveau local.

**LA LISTE DES AGENTS B CLASSES "EXCELLENTS" ET PROPOSES AU
TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2017 EST DISPONIBLE DEPUIS LE
7 NOVEMBRE 2016 SUR LE SITE ULYSSE 79**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>